

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire (nouveau)	-40 000 000	0	-40 000 000	0
Fonds exceptionnel de financement des opérations de réfection du réseau d'eau en Guadeloupe (<i>ligne nouvelle</i>)	+40 000 000	0	+40 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un fonds exceptionnel de financement des opérations de réfection du réseau d'eau en Guadeloupe doté de 40 millions d'euros à destination des collectivités territoriales et autres structures compétentes dans la gestion de l'eau en Guadeloupe.

En matière de gestion directe de l'actuelle crise, les problématiques d'accès à l'eau en Guadeloupe constituent aujourd'hui un véritable danger pour la sécurité sanitaire et la vie des personnes.

Malgré les mesures prises pour installer des points de distribution d'eau potable, la population reste encore confrontée quotidiennement à des coupures d'eau en raison de la vétusté du système de distribution. Ainsi, des milliers de Guadeloupéens se trouvent privés de tout moyen de pratiquer les simples gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires, ils prennent même des risques vitaux en allant se ravitailler quotidiennement à des points d'eau mis exceptionnellement à disposition.

En période de confinement et surtout en raison des impérieuses obligations d'hygiène recommandées pour faire face au virus, ce manque d'eau constitue donc un dangereux facteur aggravant de la crise sanitaire. Ce manque cruel d'eau met la population face à une probabilité accrue de contamination, de morbidité et donc de mortalité que notre République ne peut en aucun cas tolérer.

L'heure n'est donc plus à faire porter aux acteurs locaux la responsabilité, parfois ancienne, dans la gestion de cette problématique.

Cet amendement propose que l'État assume ses responsabilités en actant la création d'un plan d'aide massif à l'investissement dans la réfection de l'ensemble du réseau de production et de distribution d'eau potable en Guadeloupe. Ce premier effort budgétaire de 40 millions d'euros devrait par ailleurs être poursuivi sur les 5 prochaines années pour atteindre à terme 200 millions d'euros pour la seule part État. Somme d'ailleurs loin des 400 millions promis par le Président de la République, jamais programmés. Rappelons que, selon diverses estimations, pour atteindre un niveau satisfaisant de production et de distribution d'eau, la somme totale des investissements publics à débloquer serait a minima de 700 à 800 millions d'euros.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi :

- il crée un nouveau programme intitulé "Fonds exceptionnel de financement des opérations de réfection du réseau d'eau en Guadeloupe" composé d'une action unique intitulée "Fonds exceptionnel de financement des opérations de réfection du réseau d'eau en Guadeloupe" au sein de la mission budgétaire "Plan d'urgence face à la crise sanitaire" dotée de 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- il réduit de 40 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement ouverts au sein de l'action 01 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" du programme n° 358 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" de la mission budgétaire "Plan d'urgence face à la crise sanitaire".

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés au renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire. Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement sur les crédits du programme n° 358.

Au contraire, les députés Socialistes et apparentés souhaitent protéger et soutenir nos entreprises dans cette crise. C'est d'ailleurs l'objet de leur proposition de loi visant à protéger la souveraineté économique de la France pendant l'état d'urgence sanitaire accessible ici : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2808_proposition-loi